



Permis de Recherche Minière de Bonneval :
**Un an après la délivrance du permis :
La société CORDIER Mines déjà dans l'illégalité.
L'État laisse faire et ne respecte pas ses engagements**

Le Permis Exclusif de recherches Minières de « Bonneval » (or) délivré par le Ministre de l'économie, a été publié le 7 janvier 2017. Ce permis autorise la société Cordier Mines à réaliser entre 2017 et 2021 une « *campagne intensive de forages... en vue d'une exploitation minière industrielle* »¹, sur 10 communes en Haute-Vienne et Dordogne.

Plus d'un an après la délivrance du permis, l'heure est aux premiers bilans. Et ils ne sont pas brillants !

La société Cordier Mines dans l'illégalité

Aux termes de l'article 44 du Décret n°2006-648 du 2 juin 2006 *relatif aux titres miniers*, la société Cordier Mines a l'obligation de **présenter au préfet, avant le 31 décembre de chaque année, le programme de travaux de l'année suivante et, au début de chaque année, le compte rendu des travaux réalisés au cours de l'année écoulée.**

Cette obligation constitue le seul moyen pour le public de connaître les travaux réalisés et d'anticiper les travaux à venir. De l'aveu même de la DREAL, qui assure pourtant la « police des mines » et est chargée de faire respecter les règles s'imposant au bénéficiaire d'un titre minier, la société Cordier Mines n'avait toujours pas déposé en février son programme de travaux pour 2018 (alors qu'il devait le faire avant le 31 décembre 2017 !). A ce jour, nous ne savons toujours pas si ce document existe.

Cette situation inacceptable démontre le niveau de transparence de la société, qui n'a pas tenu non plus informée les 10 communes concernées des travaux démarrés en 2018.

La DREAL : un gendarme assoupi

L'association Sources et Rivières du Limousin, association agréée pour la protection de l'environnement a porté pour Stop Mines 87 une demande de communication du bilan 2017 et du programme de travaux 2018, dès le 30 janvier 2018. A ce jour, la seule information reçue en retour de la DREAL est que le programme de travaux 2018 n'existe pas !

Le Préfet de la Haute-Vienne très loin de ses engagements de mars 2017

Le 1^{er} mars 2017, Stop Mines 87 rencontrait le Préfet de la Haute-Vienne et repartait avec un panier plein d'engagements de l'État : des informations régulières sur les travaux à venir, une réforme du code minier imminente, un interlocuteur privilégié à la DREAL, la communication de l'ensemble des informations sur le contrôle par l'Etat des impacts environnementaux des anciens sites miniers inscrits dans le périmètre. Un an après : aucun de ces engagements n'a été tenu !

STOP MINES 87, association citoyenne, déposera le 5 avril 2018 à 10h à la Préfecture de la Haute-Vienne une lettre demandant à être reçue en urgence par Monsieur le Préfet afin d'obtenir enfin l'ensemble des promesses de mars 2017. Nous attendons une action ferme de l'État permettant aux habitants des 10 communes concernées de bénéficier d'informations sur les travaux en cours et à venir.

STOP MINES 87, **qui tiendra son Assemblée Générale samedi 14 avril 2018 à 17h à La Meyze** (précédée d'une réunion publique d'information à 14h30), dénonce plus que jamais l'opacité accompagnant la réalisation de ces recherches de mine industrielle.

1 Selon les termes employés par la société dans sa demande de permis